**Termes de Référence relatifs à la recherche d’un cabinet d’audit pour une vérification des dépenses dans le cadre d’un contrat de subvention**

**Date prévue de réalisation de l’audit : Avril 2022**

**Période de couverture de l’audit : 01 Juillet 2019 au 23 Mars 2021**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « d’assistance technique pour l’élaboration et la mise en œuvre de programmes et services locaux pour l’insertion sociale des Care Leavers au Maroc », soutenu par le Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale et de la Famille, l’association Ai.Bi. Maroc est à la recherche d’un cabinet d’audit pour l’exécution d’une vérification des dépenses globales dudit projet, et l’établissement d’un rapport portant sur un contrat de subvention concernant la convention n °: 24 / 2018 avec le Ministère.

La référence à «l'administration contractante» dans les présents termes de référence désigne le Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale et de la Famille qui a signé le contrat de subvention avec le bénéficiaire et finance la subvention.

**Association Ai.Bi.Maroc :**

Ai.Bi. est présente au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération au développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Maisons d’Enfants. A partir de 2010 elle a activé différents projets pour la formation professionnelle et l’insertion sociale des enfants en sortie des Etablissements de Protection Sociale (EPS) sur quatre territoires et avec plusieurs instituts correspondants, dont Casablanca (Dar Al Altfal Sidi Bernoussi), Fès (Maison d’Enfants Al Fassia et Dar Al Atfal Al Ouafae), Meknès (Fondation Rita Zniber), Oujda (Association Musulmane de bienfaisance – Fille, Association Musulmane de Bienfaisance – Garçons) et Nador (Association Musulmane de bienfaisance).

Depuis la signature de la convention avec le Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale et de la Famille en décembre 2018, Ai.Bi. Maroc mène un premier projet pilote d’assistance technique pour l’élaboration et la mise en œuvre de programmes et services locaux pour l’insertion sociale des enfants et jeunes qui s’apprêtent à quitter les EPS au Maroc, notamment à travers la création de la figure de l’intermédiaire social.

En parallèle, il est en cours un projet visant l’amélioration de la qualité et l’accès aux services des enfants privés de protection familiale, notamment les enfants abandonnés et à risque d’abandon institutionnalisés dans les EPS, avec un focus sur l’insertion socioprofessionnelle des enfants et jeunes qui s’apprêtent à sortir du système de protection de l’enfance dans la région de Fès-Meknès et de l’Oriental.

**Résumé du projet**

**Titre : « Projet d’assistance technique pour l’élaboration et la mise en œuvre de programmes et services locaux pour l’inclusion sociale des enfants/jeunes qui s’apprêtent à quitter les Etablissements de Protection Sociale au Maroc »**

**Contexte :** Le présent projet s’insère dans le deuxième et troisième objectif stratégique de la PPIPEM: 2)la mise en place de dispositifs territoriaux intégrés de protection de l’enfance et 3) la standardisation des structures et des pratiques. Il s’inscrit dans le renforcement des structures et services sociaux tel qu’énoncé dans le sous-objectif n°8, dans le suivi et évaluation des enfants pris en charge, tel que figurant dans le sous-objectif n°11, ainsi qu’au niveau de la standardisation et harmonisation de la formation des travailleurs sociaux en suivant le sous-objectif n°16 et ses mesures d’application.

**Objectifs :** Il vise à contribuer à Promouvoir des programmes d’intermédiation sociale pour l’autonomisation et l’inclusion sociale des enfants sortants des Etablissements de Protection Sociale. Plus particulièrement, il assure 1) le soutien technique à 25 établissements de protection sociale dans l’accompagnement de près de 650 enfants et jeunes ; et le renforcement des capacités de 50 éducateurs travaillant dans des établissements de protection sociale à la profession d’intermédiaire sociale. Aussi, il réalise l’implémentation d’un protocole unifié et homogène d’intermédiation sociale ; et le suivi technique et accompagnement de 25 établissements de protection sociale dans l’adhésion, adoption et mise en œuvre du protocole d’intermédiation sociale. Enfin, il développe ne boîte à outils qui regroupe tous les outils opérationnel et techniques nécessaire à la mise en œuvre du protocole d’intermédiation sociale.

**Partenaire :** Ministère de la Solidarité, de l’Insertion Sociale, de la Famille

**Cible :** 50 éducateurs travaillant dans 25 Etablissements de Protection Sociale

**Territoires d’intervention :** Rabat-Salé-Kenitra, Settat-Casablanca, Fès-Meknès, Oriental, Tanger-Tétouan-El Hoceima, Marrakech-Safi

Budget : le montant total s’élève à « Deux million deux cent vingt six mille Dirhams », (2.226.000,00DH)

**Objectif de l’audit :**

Le présent mandat a pour objet la réalisation de l’audit financier final et globale relatif à la convention et à l’avenant pour la période de début Janvier 2019 au 23 Mars 2022 et l’action intitulée « d’assistante technique pour l’élaboration et la mise en œuvre de programmes et services locaux pour l’insertion sociale des Care Leavers au Maroc ».

La vérification financière et de contrôle interne consiste à examiner et à vérifier les documents comptables et les états financiers, afin de vérifier l'exactitude et la pertinence de l'information des coûts liées au projet.

Plus spécifiquement :

-S’assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement

-Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement

-Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;

- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet

-Les dépenses encourues sont justifiées et les montants conformes aux justificatifs

**Établissement du rapport**

Rapport d’audit final (totalité du projet), apportant des commentaires sur chacun des contrôles

1. **Profil de l’auditeur et critères de sélection :**

L’auditeur devra être un cabinet d’expertise comptable national, un comptable agrée ou une fiduciaire

L’auditeur, doit être indépendant de tous les aspects de la gestion ou des intérêts financiers de l’entité sur laquelle porte l’audit, de l’organisme d’exécution ou de contrôle, ou des entités qui s’y rattachent directement. L’auditeur doit avoir l’habitude de travailler en conformité avec les normes nationales d’audit. Il doit recourir à du personnel compétent, possédant des qualifications professionnelles appropriées et une expérience suffisante des normes susmentionnées, ainsi qu’une expérience de la vérification des comptes d’entités comparables, en taille et en complexité, à celle qui fait l’objet de l’audit.

1. **Calendrier et début de la mission :**

La mission d’audit débutera le 04/04/2022 et se terminera au plus tard le 15/04/2022. Le cabinet d’audit sera appelé à proposer dans son offre technique un agenda détaillé de la mission qui sera discuté puis validé.

1. **Autres conditions :**

* L’auditeur se rendra disponible durant les travaux ;
* L'auditeur garde et conserve correctement, les documents internes de travail pendant une période de dix ans à compter de la réalisation de l'audit ;
* La mission de vérification des dépenses se déroulera dans les locaux de l’association Ai.Bi. Maroc ;
* L’Auditeur devra soumettre une proposition technique et financière avec les composantes suivantes :

1) La proposition technique devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l’audit ;

- Le chronogramme d’exécution de la mission ;

- Le personnel-clé prévu.

2) La proposition financière devra indiquer :

- Le coût total de l’audit en dirhams TTC

3) Le profil du consultant :

- CV de l’auditeur avec d'éventuelles références ;

- CV des autres personnes qui seront amenés à intervenir sur le dossier

* Le dernier délai de réception des propositions est le 18/03/2022 à 00h00